

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 455-CA-7041**

concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième et troisième cycles

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-cinquième réunion tenue le lundi 20 mars 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts* adoptée par la résolution 173-CA-2614;

**ATTENDU** la liste comportant le nom des personnes ayant complété les exigences des programmes courts et l'attestation du registraire à cet effet;

**ATTENDU** la recommandation favorable à l'émission d'attestations d'études formulée par la résolution 402-CE-3269 de la commission des études du 2 mars 2023;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ÉMETTRE** les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième et de troisième cycles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 455-CA-7042**

concernant l'octroi d'un contrat pour le réaménagement des laboratoires en sciences infirmières du pavillon Alexandre-Taché

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-cinquième réunion tenue le lundi 20 mars 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

**ATTENDU** l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SEAO entre le 25 janvier 2023 et le 28 février 2023;

**ATTENDU** le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse des soumissions;

**ATTENDU** que l'entreprise DMA Construction (3955788 Canada inc.) est le plus bas soumissionnaire conforme;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'OCTROYER** le contrat pour l'aménagement des laboratoires en sciences infirmières du pavillon Alexandre-Taché à l'entreprise DMA Construction (3955788 Canada inc.) au montant d'un million cinq cent quarante-deux mille dollars (1 542 000 \$) avant taxes;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la secrétaire générale à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit contrat.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 455-CA-7043**

concernant la participation de l'UQO pour un mandat d'appel d'offres public du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-cinquième réunion tenue le lundi 20 mars 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'article 15 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

**ATTENDU** l'article 98 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'article 49 du *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologie de l'information*;

**ATTENDU** la *Politique d'acquisition des biens et services et d'octroi de contrats de construction* de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** le mandat d'achat du Centre d'acquisitions gouvernementales;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'OCTROYER** un mandat au Centre d'acquisitions gouvernementales afin de procéder à un appel d'offres pour l'achat de postes informatiques et de moniteurs pour une période de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2028, d'un montant d'un million trois cent soixante-dix mille dollars (1 370 000 \$) avant taxes;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer ledit contrat.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 455-CA-7044**

concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi du directeur du Service des technologies de l'information

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-cinquième réunion tenue le lundi 20 mars 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'adoption du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais* lors de la séance du conseil d'administration du 14 juin 2021;

**ATTENDU** le chapitre 6 : « Contrat d'un cadre » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** le chapitre 7 : « Sécurité d'emploi » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** le chapitre 11 : « Évaluation » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'échéance du contrat de monsieur Éric Tremblay est le 14 juin 2023;

**ATTENDU** la recommandation favorable du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Sylvie Charette,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE RENOUVELER** le contrat de cadre de monsieur Éric Tremblay et ainsi lui reconnaître la sécurité d'emploi prévue au chapitre 7 du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais* à compter du 15 juin 2023;

**DE RENOUVELER** l'affectation de monsieur Éric Tremblay au poste de directeur du Service des technologies de l'information.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 455-CA-7045**

concernant l'adoption du Plan stratégique institutionnel en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) de l'UQO

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-cinquième réunion tenue le lundi 20 mars 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** le dépôt par l'UQO, à l'automne 2020, d'un plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion pour la gestion des chaires de recherche du Canada;

**ATTENDU** l'engagement de l'UQO, dans le cadre de ce plan d'action, de mettre en place un cadre institutionnel propice à la création d'un environnement équitable, diversifié et inclusif pour l'ensemble de sa communauté universitaire;

**ATTENDU** la mise en place d'un comité institutionnel (CIEDI) mandaté pour guider et appuyer les travaux d'élaboration d'un plan stratégique institutionnel en matière d'EDI par le biais d'une approche participative de co-construction;

**ATTENDU** les travaux du CIEDI et les nombreuses activités de cueillette d'information et de co-construction qui ont servi à identifier les axes stratégiques et les objectifs proposés dans le plan stratégique;

**ATTENDU** les résultats de la consultation menée en février 2023 auprès de l'ensemble des membres de la communauté universitaire pour le plan stratégique en matière d'EDI;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Jacqueline LaCasse, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le plan stratégique institutionnel proposé en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) de l'UQO;

**DE MANDATER** la direction de l'UQO pour en assurer la mise en œuvre.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 455-CA-7046**

concernant un appui à la demande de subvention de l'UQO auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour le projet *Passeurs culturels de l'UQO*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-cinquième réunion tenue le lundi 20 mars 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** que l'une des compétences professionnelles à développer chez les futures personnes enseignantes selon le ministère de l'Éducation du Québec est d'« agir en tant que médiatrice ou médiateur d'éléments de culturel » c'est-à-dire d'« agir en tant que professionnelle ou professionnel cultivé, à la fois interprète, médiateur et critique d'éléments de culture dans l'exercice de ses fonctions »;

**ATTENDU** le succès du Programme passeurs culturels offert à l'Université de Sherbrooke depuis 2017 et soutenu financièrement par le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ);

**ATTENDU** l'appui de l'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation à la mise en place du projet *Passeurs culturels de l'UQO*;

**ATTENDU** la réponse positive des diffuseurs de culture de la région de l'Outaouais approchés pour participer à la première étape de mise en œuvre du projet, dont la Maison de la culture de Gatineau, le Conservatoire de musique de Gatineau et la Galerie UQO;

**ATTENDU** la possibilité pour l'UQO de déposer une demande d'aide financière au programme *Aide aux projets - volet Accueil*, du MCCQ;

**ATTENDU** que l'UQO priorise la mise en place du projet *Passeurs culturels* soumis au programme *Aide aux projets - volet Accueil*, du MCCQ, et s'engage notamment à octroyer deux dégagelements renouvelables annuellement pour quatre ans pour les deux professeures porteuses du projet pour en assurer la mise en place;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPUYER** le projet *Passeurs culturels de l'UQO* qui sera déposé à la fin mars 2023 au programme *Aide aux projets - volet Accueil*, du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

**DE MANDATER** la rectrice de l'UQO pour signer tout engagement relatif à ce projet.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 455-CA-7047**

concernant un appui à la demande de subvention de l'UQO au Programme d'aide aux nouvelles mobilités du ministère des Transports et de la Mobilité durable

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-cinquième réunion tenue le lundi 20 mars 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'adoption par le conseil d'administration du plan d'action de développement durable 2021-2024 de l'UQO (résolution 442-CA-6836);

**ATTENDU** le mandat du Bureau de développement durable qui prévoit notamment de mettre en place diverses initiatives concrètes en matière de développement durable aux divers campus de l'UQO et soumettre des demandes de subventions auprès de divers organismes afin de nous permettre de réaliser des actions environnementales de plus grande envergure en cohérence avec le plan d'action de développement durable 2021-2024 de l'UQO;

**ATTENDU** la réalisation, en 2019-2020, d'un Plan de gestion des déplacements de l'UQO en collaboration avec MOBI-O, le centre de gestion des déplacements de la région de l'Outaouais, comprenant un diagnostic et des propositions d'actions;

**ATTENDU** la recommandation du comité institutionnel de développement durable (CIDD) quant aux actions à prioriser en matière de mobilité durable, incluant l'aménagement d'enclos à vélo couverts et sécurisés, l'installation de bornes de réparation de vélo ainsi que l'aménagement de cases de stationnement pour le covoiturage;

**ATTENDU** l'appel de projets 2023-2024 du Programme d'aide aux nouvelles mobilités (NOMO) du ministère des Transports et de la Mobilité durable, qui permet aux organismes publics de bénéficier d'une aide financière pour mettre sur pied les mesures prévues dans un plan de gestion des déplacements;

**ATTENDU** que l'UQO, par l'entremise du Bureau de développement durable, priorise la mise en place du projet soumis au Programme d'aide aux nouvelles mobilités;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Jacqueline LaCasse,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPUYER** le projet de l'UQO déposé au volet 2 *Plan de gestion des déplacements* du Programme d'aide aux nouvelles mobilités :

- Implantation de mesures prévues dans un plan de gestion des déplacements (sous-volet 2.2)

**DE MANDATER** la rectrice pour signer tout engagement relatif à ces projets.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 455-CA-7048**

concernant la révision des tarifs prévus au *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-cinquième réunion tenue le lundi 20 mars 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** le *Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais*;

**ATTENDU** les règles budgétaires et le calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec;

**ATTENDU** que l'article 4.1 du Règlement prévoit que les tarifs y étant prévus sont révisés annuellement;

**ATTENDU** que pour l'exercice financier 2023-2024, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a dicté un taux d'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux à 3 %, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les droits de scolarité seront majorés de 3 % pour s'établir à 96, 03 \$ par crédit. Concernant le montant forfaitaire des étudiant·es canadien·es non résident·es du Québec, la majoration sera également de 3 % pour se fixer à 203,70 \$. Pour les personnes étudiantes internationales, le montant forfaitaire sera aussi majoré de 3 % pour s'établir à 510,52 \$ par crédit pour les étudiant·es de deuxième cycle et de 449,32 \$ par crédit pour les étudiants de troisième cycle;

**ATTENDU** que le MES a limité les frais institutionnels obligatoires (FIO) à 3 % pour chaque étudiant·e, et ce, par rapport à un·e étudiant·e dans une situation identique à celle de l'année précédente;

**ATTENDU** la demande formulée à l'AGE-UQO par l'Université de revoir à la hausse les droits d'admission;

**ATTENDU** les analyses fournies à l'AGE-UQO pour étayer la demande;

**ATTENDU** l'entente conclue entre l'Université et l'AGE-UQO;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Sylvie Charette,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE MODIFIER** ledit règlement de la façon suivante :

#### **4.1 Droits de scolarité**

Les droits de scolarité sont déterminés annuellement par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES).



## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 455-CA-7048**

concernant la révision des tarifs prévus au *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-cinquième réunion tenue le lundi 20 mars 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

Les montants forfaitaires facturés aux personnes étudiantes internationales assujetties à la réglementation du MES sont établis en majorant le tarif établi par le MES de 10 %. Les montants forfaitaires facturés aux personnes étudiantes internationales faisant l'objet d'une déréglementation sont les suivants pour les trimestres d'automne 2023, d'hiver 2024 et d'été 2024 :

<b>Cycle</b>	<b>Type de famille</b>	<b>Forfaitaire</b>
1 <sup>er</sup>	Familles à pondération lourde	653,27 \$
1 <sup>er</sup>	Familles à pondération légère	574, 57 \$
2 <sup>e</sup>	Toutes	561, 57 \$

Ces tarifs seront révisés annuellement par le comité exécutif.

#### **4.2 Frais d'admission et de changement de programme**

Les frais d'admission sont de 60 \$ pour les étudiant·es québécois·es et les étudiant·es canadien·nes, non-résident·es du Québec, et de 120 \$ pour les personnes étudiantes internationales. Un crédit équivalent aux droits d'admission supplémentaire de 60 \$ sera octroyé au candidat international et à la candidate internationale au moment de son inscription à l'Université. Cependant, le crédit s'appliquera sur les frais de scolarité du premier trimestre d'admission uniquement. Il n'est pas applicable en cas de report d'admission et il n'est pas remboursable non plus.

Pour l'ensemble des demandes d'admission présentées pour le trimestre d'hiver 2024 et suivants, les frais seront de 60 \$ pour les demandes soumises par internet et de 75 \$ pour les demandes soumises papier ou autrement. Des frais supplémentaires de 60 \$ s'ajouteront pour les candidats et candidates à l'international, avec possibilité d'obtenir un crédit de 60 \$ au moment de l'inscription.

Les étudiant·es inscrit·es dans un programme de premier cycle à l'Université du Québec en Outaouais ou dans un autre établissement de l'Université du Québec et qui désirent poursuivre des études de cycles supérieurs sont exemptés des frais d'admission.

#### **4.3 Frais généraux payables à l'inscription**

En 2022-2023, les frais généraux sont de 55,72 \$ par trimestre (la carte étudiante incluse). Pour le trimestre d'automne 2023 et le trimestre d'hiver 2024, ces frais sont indexés de 3 % correspondant à la limite d'augmentation autorisée par le MES pour les frais institutionnels (FIO). Les personnes âgées d'au moins 55 ans sont exonérées des frais généraux. Pour les trimestres subséquents, ces frais seront indexés en utilisant la dernière variation connue du revenu disponible des ménages par habitant pour le Québec.

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 455-CA-7048**

concernant la révision des tarifs prévus au *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-cinquième réunion tenue le lundi 20 mars 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

#### **4.6 Cotisation pour les Services aux étudiants**

En 2022-2023, la cotisation est de 5,23 \$/crédit. Pour le trimestre d'automne 2023 et le trimestre d'hiver 2024, ces frais sont indexés de 3 % correspondant à la limite d'augmentation autorisée par le MES pour les frais institutionnels (FIO). Pour les trimestres subséquents, ces frais seront indexés en utilisant la dernière variation connue du revenu disponible des ménages par habitant pour le Québec.

#### **4.8 Frais technologiques**

En 2022-2023, les frais technologiques sont de 5,65 \$ du crédit pour toutes les personnes étudiantes inscrites. Pour le trimestre d'automne 2023 et le trimestre d'hiver 2024, ces frais sont indexés de 3 % correspondant à la limite d'augmentation autorisée par le MES pour les frais institutionnels (FIO). Pour les trimestres subséquents, ces frais seront indexés en utilisant la dernière variation connue du revenu disponible des ménages par habitant pour le Québec.

#### **4.9 d) Utilisation des équipements sportifs**

En 2022-2023 les frais pour l'utilisation des équipements sportifs sont de 3,42 \$ du crédit pour toutes les personnes étudiantes inscrites à Gatineau, sauf celles dont le programme est offert au pavillon de l'ISFORT à Ripon, avec une cotisation maximale de 41,04 \$ par étudiant/trimestre. Pour le trimestre d'automne 2023 et le trimestre d'hiver 2024, ces frais sont indexés de 3 % correspondant à la limite d'augmentation autorisée par le MES pour les frais institutionnels (FIO). Pour les trimestres subséquents, ces frais seront indexés en utilisant la dernière variation connue du revenu disponible des ménages par habitant pour le Québec.

#### **5.2 Droits de scolarité, frais généraux, cotisations étudiantes (Services aux étudiants, équipements sportifs, frais technologiques et frais pour droits d'auteur)**

Ces frais sont payables à compter de l'inscription, au plus tard à la ou aux dates de versements (s) indiquée (s) à l'état de compte de l'étudiant·e. En cas de non-paiement du solde exigible, des frais de retard s'ajouteront au compte de l'étudiant·e.

Pour être éligible à un calendrier de paiement comprenant deux versements, le montant total exigible des frais de scolarité pour le trimestre doit être supérieur au seuil établi par la direction. Le montant de chacun des versements est établi par l'Université, et non par l'étudiant·e.

Les frais pour versement en retard sont de 25 \$.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 455-CA-7049**

concernant la modification au plan des effectifs pour l'année 2022-2023

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-cinquième réunion tenue le lundi 20 mars 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** le plan des effectifs au 21 mars 2023;

**ATTENDU** la « situation budgétaire 2022-2023 et les orientations budgétaires 2022-2023 de l'Université du Québec en Outaouais » présentées au conseil d'administration du 6 décembre 2021;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** les modifications au plan des effectifs pour l'année 2022-2023 comprenant les modifications suivantes :

**Au 21 mars 2023 :**

1. **Régularisation** d'un (1) poste professionnel intermittent (44 semaines/année) d'auxiliaire d'enseignement (superviseur ou superviseure clinique) (P0098) au Département des sciences infirmières au campus de Gatineau, pour un poste à temps complet (52 semaines/année), et ce, considérant :
  - Les lettres d'entente 2011-03, 2011-05 et 2021-01, modifiant le nombre de semaines associées à ce poste intermittent allant jusqu'à 44 semaines;
  - Les besoins de l'unité administrative considérant la récurrence des heures dédiées aux différents contrats.
  
2. **Création** de trois (3) postes professionnels d'auxiliaire d'enseignement (superviseur ou superviseure clinique) au Département des sciences infirmières au campus de Gatineau, et ce, considérant :
  - La récurrence des heures dédiées aux différents contrats;
  - La précarité liée à ces emplois (contrat à durée déterminée) qui ne permet pas d'attirer des personnes candidates qualifiées pour occuper ce type de fonction;
  - La pénurie de main-d'œuvre actuelle particulièrement dans le domaine des sciences infirmières;
  - La signature d'une entente de partenariat avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) pour assurer la supervision clinique auprès des étudiantes et des étudiants pour la session d'hiver 2023, et ce, considérant les difficultés de recrutement;
  - Enfin, l'ajout de personnel régulier et stable contribuera grandement à la qualité et la réussite de la formation pratique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 455-CA-7050**

concernant la dérogation au taux minimal de perception de frais indirects pour une subvention de recherche octroyée par Jour de la Terre Canada à monsieur Jérôme Dupras, professeur au Département de sciences naturelles

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-cinquième réunion tenue le lundi 20 mars 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la demande de financement déposée par Jour de la Terre Canada en collaboration avec d'autres partenaires, dont l'Université du Québec en Outaouais, par l'entremise du professeur Jérôme Dupras, du Département des sciences naturelles, au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

**ATTENDU** la décision du MELCC d'accorder le financement au Jour de la Terre pour le projet « Demain la forêt – Infrastructures vertes »;

**ATTENDU** l'intention de Jour de la Terre Canada et l'Université du Québec en Outaouais de collaborer dans le cadre de ce projet, par l'entremise d'un transfert de fonds vers l'UQO pour la réalisation de travaux de recherche;

**ATTENDU** la résolution 366-CA-5521 adoptée le 10 décembre 2012 par le conseil d'administration de l'UQO et qui fixait le taux minimal de perception des frais indirects de recherche à 15 % pour les subventions de recherche;

**ATTENDU** que selon l'entente signée entre Jour de la Terre Canada et le MELCC, les frais indirects ne peuvent excéder 10 %;

**ATTENDU** que le professeur Dupras est disposé à ne pas réclamer les 15 % de frais indirects pour soutenir les frais indirects de proximité;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Jacqueline LaCasse,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la dérogation à l'effet de fixer à 10 % la perception des frais indirects pour le projet du professeur Jérôme Dupras intitulé « *Demain la forêt – Infrastructures vertes* » dans le cadre de l'entente avec le Jour de la Terre Canada.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 455-CA-7051**

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de droit

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-cinquième réunion tenue le lundi 20 mars 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e;

**ATTENDU** le rapport du comité de sélection en date du 16 février 2023;

**ATTENDU** la résolution UQO-DD-0016 de la 5<sup>e</sup> réunion de l'assemblée départementale de relations industrielles tenue le 23 février 2023 recommandant l'embauche de madame Amélie Binette;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Amélie Binette;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

**ATTENDU** le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Jacqueline LaCasse,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** madame Amélie Binette à titre de professeure régulière au Département de droit, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1<sup>er</sup> mai 2023 et se terminant le 30 avril 2025;

**DE RENDRE** l'octroi de la permanence à madame Amélie Binette à titre de professeure régulière au Département de droit, conditionnel à l'obtention du doctorat;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de madame Amélie Binette.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 455-CA-7052**

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-cinquième réunion tenue le lundi 20 mars 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Informatique »;

**ATTENDU** le rapport du comité de sélection en date du 21 février 2023;

**ATTENDU** la résolution UQO-DII-3422 de la 334<sup>e</sup> réunion de l'assemblée départementale d'informatique et d'ingénierie tenue le 22 février 2023 recommandant l'embauche de monsieur Étienne St-Onge;

**ATTENDU** le curriculum vitae de monsieur Étienne St-Onge;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

**ATTENDU** le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Mélanie Gosselin, appuyée par madame Sylvie Charette,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** monsieur Étienne St-Onge à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Informatique » au Département d'informatique et d'ingénierie, au site de travail Saint-Jérôme, pour un premier contrat débutant le 1<sup>er</sup> mai 2023 et se terminant le 30 avril 2025;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de monsieur Étienne St-Onge.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 455-CA-7053**

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département de relations industrielles

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-cinquième réunion tenue le lundi 20 mars 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Santé et sécurité au travail »;

**ATTENDU** le rapport du comité de sélection en date du 22 février 2023;

**ATTENDU** la résolution UQO-DRI-1742 de la 342<sup>e</sup> réunion de l'assemblée départementale de relations industrielles tenue le 24 février 2023 recommandant l'embauche de monsieur Jean-Paul Dautel;

**ATTENDU** le curriculum vitae de monsieur Jean-Paul Dautel;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

**ATTENDU** le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Jacqueline LaCasse, appuyée par madame Sylvie Charette,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** monsieur Jean-Paul Dautel à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Santé et sécurité au travail » au Département de relations industrielles, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1<sup>er</sup> mai 2023 et se terminant le 30 avril 2025;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de monsieur Jean-Paul Dautel.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 455-CA-7054**

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences comptables

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-cinquième réunion tenue le lundi 20 mars 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Comptabilité financière »;

**ATTENDU** le rapport du comité de sélection en date du 16 février 2023;

**ATTENDU** la résolution UQO-DCTB-1418 de la 343<sup>e</sup> réunion de l'assemblée départementale des sciences comptables tenue le 28 février 2023 recommandant l'embauche de monsieur Marc Pilon;

**ATTENDU** le curriculum vitae de monsieur Marc Pilon;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

**ATTENDU** le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Sylvie Charette,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** monsieur Marc Pilon à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Comptabilité financière » au Département des sciences comptables, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1<sup>er</sup> mai 2023 et se terminant le 30 avril 2025;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de monsieur Marc Pilon.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale



## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 455-CA-7055**

concernant l'embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences comptables

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-cinquième réunion tenue le lundi 20 mars 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Interdisciplinarité en sciences comptables »;

**ATTENDU** le rapport du comité de sélection en date du 16 février 2023;

**ATTENDU** les critères particuliers d'embauche au Département des sciences comptables pour le secteur « Interdisciplinarité en sciences comptables » (Critères d'embauche des professeurs, point 2.4);

**ATTENDU** l'article 9.08 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais (recommandation d'embauche temporaire d'une professeure suppléante - en deçà des critères définis pour le poste);

**ATTENDU** la résolution UQO-DCTB-1417 de la 343<sup>e</sup> réunion de l'assemblée départementale des sciences comptables tenue le 28 février 2023 recommandant l'embauche de madame Camille Lemay-Brousseau;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Camille Lemay-Brousseau;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

**ATTENDU** le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Jacqueline LaCasse, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** madame Camille Lemay-Brousseau à titre de professeure suppléante au secteur disciplinaire « Interdisciplinarité en sciences comptables » au Département des sciences comptables, au site de travail Saint-Jérôme, pour un contrat non renouvelable de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> mai 2023 et se terminant le 30 avril 2025;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de madame Camille Lemay-Brousseau.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 455-CA-7056**

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences de l'éducation

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-cinquième réunion tenue le lundi 20 mars 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** le transfert d'un poste du secteur disciplinaire « Didactique des sciences et technologie » au site de travail de Gatineau au secteur disciplinaire « Didactique des mathématiques » au site de travail de Saint-Jérôme (Résolution 453-CA-7017);

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Didactique des mathématiques »;

**ATTENDU** le rapport du Comité de sélection en date du 7 février 2023;

**ATTENDU** la résolution UQO-DSE-1941 de la 256<sup>e</sup> réunion de l'assemblée départementale des sciences de l'éducation tenue le 15 février 2023 recommandant l'embauche de monsieur Mathieu Thibault;

**ATTENDU** le curriculum vitae de monsieur Mathieu Thibault;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

**ATTENDU** le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Sylvie Charette,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** monsieur Mathieu Thibault à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Didactique des mathématiques » au Département des sciences de l'éducation, au site de travail Saint-Jérôme, pour un premier contrat débutant le 1<sup>er</sup> mai 2023 et se terminant le 30 avril 2025;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de monsieur Mathieu Thibault.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 455-CA-7057**

concernant l'embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences de l'éducation

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-cinquième réunion tenue le lundi 20 mars 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur·e suppléant·e dans le secteur « Didactique des sciences et technologie »;

**ATTENDU** le fonds dédié du ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur (MEES - Règle 2.1.9.1 Soutien aux parcours de formation en enseignement et en sciences de l'éducation);

**ATTENDU** la lettre d'entente 2023-05 (Possibilité de combler ce poste suppléant pour domaine de spécialisation la « didactique des sciences et technologies » pourra être comblé du 1<sup>er</sup> mai 2023 jusqu'au 30 avril 2026);

**ATTENDU** la volonté du Département des sciences de l'éducation de dédier ce poste subventionné au secteur « Didactique des sciences et technologie », auparavant dédié au secteur « Didactique des mathématiques »;

**ATTENDU** le rapport du comité de sélection en date du 7 février 2023;

**ATTENDU** la résolution UQO-DSE-1942 de la 256<sup>e</sup> réunion de l'assemblée départementale des sciences de l'éducation tenue le 15 février 2023 recommandant l'embauche de madame Geneviève Allaire-Duquette;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Geneviève Allaire-Duquette;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

**ATTENDU** le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Jacqueline LaCasse,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** madame Geneviève Allaire-Duquette à titre de professeure suppléante (poste subventionné) au secteur disciplinaire « Didactique des sciences et technologie » au Département des sciences de l'éducation, au site de travail Gatineau, pour un contrat non renouvelable de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> mai 2023 et se terminant le 30 avril 2026;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de madame Geneviève Allaire-Duquette.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 455-CA-7058**

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences sociales

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-cinquième réunion tenue le lundi 20 mars 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Sociologie »;

**ATTENDU** le rapport du Comité de sélection en date du 21 février 2023;

**ATTENDU** la résolution UQO-DSSO-0638 de la 132<sup>e</sup> réunion de l'assemblée départementale des sciences sociales tenue le 1<sup>er</sup> mars 2023 recommandant l'embauche de madame Mélissa Blais;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Mélissa Blais;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

**ATTENDU** le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Sylvie Charette,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** madame Mélissa Blais à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Sociologie » au Département des sciences sociales, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1<sup>er</sup> mai 2023 et se terminant le 30 avril 2025;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de madame Mélissa Blais.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 455-CA-7059**

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences sociales

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-cinquième réunion tenue le lundi 20 mars 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Histoire »;

**ATTENDU** le rapport du Comité de sélection en date du 16 février 2023;

**ATTENDU** la résolution UQO-DSSO-0637 de la 132<sup>e</sup> réunion de l'assemblée départementale des sciences sociales tenue le 1<sup>er</sup> mars 2023 recommandant l'embauche de monsieur Jean-Philippe Bernard;

**ATTENDU** le curriculum vitae de monsieur Jean-Philippe Bernard;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

**ATTENDU** le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Jacqueline LaCasse,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** monsieur Jean-Philippe Bernard à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Histoire » au Département des sciences sociales, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et se terminant le 30 avril 2025;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de monsieur Jean-Philippe Bernard.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 455-CA-7060**

concernant le projet de création d'un programme court de deuxième cycle en équité, diversité et inclusion

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-cinquième réunion tenue le lundi 20 mars 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** les besoins actuels du marché du travail en lien avec l'équité, la diversité et l'inclusion;

**ATTENDU** la volonté de l'UQO d'améliorer son offre de programmes, et ce, en adéquation avec l'évolution des besoins du marché du travail;

**ATTENDU** les cibles du plan stratégique 2022-2026 de l'UQO et la mission générale de l'UQO d'intégrer l'équité, la diversité et l'inclusion au sein de l'établissement;

**ATTENDU** le dossier de création du programme court de deuxième cycle en équité, diversité et inclusion;

**ATTENDU** le protocole d'entente de gestion du programme;

**ATTENDU** les résolutions d'appui à la création du programme des trois départements impliqués dans l'offre de cours : relations industrielles, sciences sociales et travail social;

**ATTENDU** les résolutions MRI-2022-11-02-33 du comité de programmes de deuxième cycle en relations industrielles et DRI-04-11-2022-1713 de l'assemblée départementale de relations industrielles approuvant le projet de création du programme court de deuxième cycle en équité, diversité et inclusion;

**ATTENDU** la résolution DRI-04-11-2022-1714 de l'assemblée départementale de relations industrielles approuvant la création du cours REIXXXX *Fondement et pratiques de l'équité, la diversité et l'inclusion en milieu de travail*;

**ATTENDU** la résolution 147-SCE-330 de la sous-commission des études du 7 février 2023 donnant un avis favorable au projet de création d'un programme court de deuxième cycle en équité, diversité et inclusion;

**ATTENDU** la résolution 402-CE-3273 de la commission des études du 2 mars 2023 approuvant le projet de création d'un programme court de deuxième cycle en équité, diversité et inclusion;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Jacqueline LaCasse,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'OUVRIER** les admissions au programme court de deuxième cycle en équité, diversité et inclusion aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, aux trimestres d'automne et d'hiver, selon un régime d'admission à temps partiel, et ce, à compter du trimestre d'hiver 2024;

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 455-CA-7060**

concernant le projet de création d'un programme court de deuxième cycle en équité, diversité et inclusion

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-cinquième réunion tenue le lundi 20 mars 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**DE RATTACHER** le programme court de deuxième cycle en équité, diversité et inclusion à l'unité de gestion des programmes de deuxième cycle en relations industrielles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 455-CA-7061**

concernant le projet de modification des programmes de premier cycle en sciences infirmières : baccalauréat en sciences infirmières – cheminement DEC-BAC (7455), baccalauréat en sciences infirmières – formation initiale (7456) et certificat en soins infirmiers (4356)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-cinquième réunion tenue le lundi 20 mars 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la résolution de la 375<sup>e</sup> commission des études tenue le 12 novembre 2020 approuvant le dossier d'évaluation des programmes de premier cycle en sciences infirmières;

**ATTENDU** le projet de modification des programmes de premier cycle en sciences infirmières : baccalauréat en sciences infirmières – cheminement DEC-BAC (7455), baccalauréat en sciences infirmières – formation initiale (7456) et certificat en soins infirmiers (4356);

**ATTENDU** les annexes afférentes au projet de modification des programmes de premier cycle en sciences infirmières;

**ATTENDU** la résolution de la 402<sup>e</sup> commission des études tenue le 2 mars 2023 recommandant l'approbation du projet de modification;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Sylvie Charette,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la modification de l'intitulé du programme de certificat en soins infirmiers (4356) pour certificat en sciences infirmières;

**D'APPROUVER** la modification aux conditions d'admission du baccalauréat en sciences infirmières – cheminement DEC-BAC (7455), et ce, à compter du trimestre d'automne 2024;

**D'APPROUVER** l'augmentation du contingentement du baccalauréat en sciences infirmières – formation initiale (7456) de 35 à 48 personnes étudiantes par année, et ce, à compter du trimestre d'automne 2024.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale



## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 455-CA-7062**

concernant le projet de suspension des admissions à la maîtrise en génie électrique (profil mémoire) (M. Sc. A.) au trimestre d'automne 2023 et leur réouverture au trimestre d'automne 2024

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-cinquième réunion tenue le lundi 20 mars 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la fermeture exceptionnelle des admissions pour les étudiantes et les étudiants internationaux pour le trimestre d'automne 2023;

**ATTENDU** le faible nombre de demandes d'admission reçues jusqu'à maintenant (9) dont certaines (3) qui sont non recevables par défaut de paiement des droits d'admission;

**ATTENDU** les implications budgétaires majeures en matière de ressources professorales et de matériel à acquérir que comporte la mise en œuvre du programme;

**ATTENDU** la résolution 453-CA-7014 du conseil d'administration du 5 décembre 2022 approuvant l'ouverture des admissions à la maîtrise en génie électrique (profil mémoire) à compter du trimestre d'automne 2023;

**ATTENDU** la lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur autorisant le financement de l'effectif étudiant de la maîtrise en génie électrique;

**ATTENDU** l'avis conditionnel du comité des programmes universitaires (CPU) concernant le programme de maîtrise en génie électrique;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la suspension des admissions à la maîtrise en génie électrique (profil mémoire) (M. Sc. A.) au trimestre d'automne 2023 et leur réouverture au trimestre d'automne 2024.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale